



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/187

Approbation d'un avenant de prolongation relatif à la convention cadre entre la Ville de Lyon et le Musée urbain Tony Garnier (MUTG)

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme VIDAL Chloë

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2020

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 30 SEPTEMBRE 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 21 SEPTEMBRE 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 2 OCTOBRE 2020
DELIBERATION AFFICHEE LE : 8 OCTOBRE 2020

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme BRUVIER HAMM Pauline

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. LUNGENSTRASS (pouvoir à Mme DUBOT), M. BLANCHARD (pouvoir à Mme GEORGEL), M. LEVY (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FERRARI (pouvoir à M. KEPENEKIAN)

ABSENTS NON EXCUSES

**2020/187 - APPROBATION D'UN AVENANT DE PROLONGATION
RELATIF À LA CONVENTION CADRE ENTRE LA VILLE
DE LYON ET LE MUSÉE URBAIN TONY GARNIER
(MUTG) (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)**

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 septembre 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'association Musée Urbain Tony Garnier, créée en 1992, a pour objectif la promotion du Musée et de l'œuvre de Tony Garnier, urbaniste d'avant-garde, et figure centrale de l'histoire architecturale et sociale de Lyon.

Le Musée urbain Tony Garnier regroupe des éléments artistiques et patrimoniaux de natures différentes et de statuts variés, mais qui, tous situés au sein de la Cité HBM (Habitations Bon marché) conçue par l'architecte Tony Garnier, présentent une grande cohérence de sens et une valeur historique, patrimoniale et sociale exceptionnelle.

Cet ensemble est composé de la Cité HBM Tony Garnier, inaugurée en 1934 et propriété de Grand Lyon Habitat, de 25 peintures murales réalisées sur les murs pignons des immeubles et assorties d'une signalétique d'interprétation en direction des publics, d'un appartement-témoin des années 30 et d'un espace d'accueil au public (boutique, espace d'exposition, salles pédagogiques).

Il s'inscrit, en outre, dans un territoire aux forts enjeux actuels de réhabilitation urbaine et de développement social, classé « Quartier prioritaire Politique de la ville » au titre du Contrat de ville 2016-20. De nombreux acteurs locaux publics et associatifs sont investis sur ce territoire parcouru et habité par des publics variés (nouveaux arrivants, seniors, jeunes, population précaire, etc.). Des enjeux culturels spécifiques ont été repérés collectivement dans ce quartier, avec les acteurs locaux, rassemblés dans un Projet Culturel de Territoire 2016-20. Au sein de cette feuille de route collective, l'enjeu de valorisation des patrimoines vivants, et d'appropriation de l'histoire de la Cité Tony Garnier par l'ensemble des populations résidant sur le territoire, y compris les habitant-es en situation de précarité, a été priorisé.

La Ville de Lyon accorde le plus grand intérêt aux actions mises en place par cette association, car elles participent au développement économique, social et culturel du quartier des États-Unis et au rayonnement du territoire lyonnais.

Depuis 2003, la Ville de Lyon apporte son soutien à l'association, en lui attribuant une subvention de fonctionnement, inscrite chaque année au Budget Primitif de la Ville. Pour l'année 2020, cette subvention, votée par le Conseil municipal le 27 janvier 2020, est de 90 000 €.

Les rapports entre la Ville de Lyon et l'association sont notamment régis par une convention cadre pluriannuelle, ayant pour objet de garantir l'existence et l'activité du site et du lieu dénommé Musée Urbain Tony Garnier. Signée le 25 septembre 2018, cette convention arrivera à échéance le 31 décembre 2020.

Dans le contexte de crise sanitaire, il convient de sécuriser le partenariat entre la Ville de Lyon et cette association, en prorogeant d'un an la convention cadre en cours.

La signature du présent avenant de prolongation permettra, ainsi, à la Ville de Lyon de verser la subvention individualisée de fonctionnement, qui sera présentée au vote en 2021, dans le calendrier de versement habituel et d'engager, sur l'année 2021, une réflexion, en concertation avec l'association Musée Urbain Tony Garnier, en vue de l'établissement de la future convention cadre pluriannuelle.

Vu ledit avenant ;

Vu l'avis du Conseil du 8^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- L'avenant n°1 susvisé, établi entre la Ville de Lyon et l'association Musée Urbain Tony Garnier, est adopté.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Nathalie PERRIN-GILBERT